

Avis adopté

Séance plénière du 11 février 2025

Faire de la troisième conférence des Nations unies sur l’Océan une étape déterminante pour la protection de l’Océan

Coopération

Le Groupe de la Coopération remercie les rapporteurs d’avoir mis en lumière cet enjeu vital de la protection de l’Océan. En augmentant nos connaissances des systèmes océaniques nous pouvons éviter des destructions irréversibles. C’est par une meilleure compréhension de l’Océan que nous aurons des activités plus responsables. Malheureusement, la recherche scientifique reste fragmentée et sous-financée. Des initiatives comme Mercator et l’IPOS marchent : intensifions ces efforts et coordonnons la recherche au niveau européen.

La gouvernance internationale de l’Océan est inefficace en raison aussi de sa fragmentation. La multiplication des conventions complique la coordination. Le Groupe de la Coopération soutient l’urgence de rationaliser et de renforcer la coopération entre ces entités pour agir efficacement. Faire de la protection la règle générale et encadrer l’exploitation par le principe de précaution nous semble juste. En ce sens, les aires marines protégées sont essentielles, mais leur efficacité dépend de l’application commune des niveaux de protection.

Dans la même veine, le moratoire sur l’exploitation des fonds marins pour éviter leur destruction, est indispensable, mais il doit être réfléchi pour être contraignant. Sans cela, il ne sera pas respecté, avec le risque de voir de grandes puissances exploiter sans états d’âme, en plus de nous rendre dépendants.

Enfin, sur le transport maritime, il faut innover pour décarboner. La propulsion vélique, en assistance, est une solution prometteuse avec de belles entreprises françaises comme SeaKite et Beyond the Sea, à la pointe de cette révolution. Réduire la vitesse des bateaux est intéressant mais attention aux effets indésirables comme l’augmentation du transport aérien, plus polluant, pour contourner la lenteur des échanges ou l’inflation.

Le groupe de la Coopération a voté en faveur de cet avis, en espérant qu’il enthousiasmera les débats de l’UNOC3.